



# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

**La Municipalité du Chenit  
à son Conseil Communal**

## PREAVIS N° 13/2022

---

### **RESALP - Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyère d'alpage AOP**

---

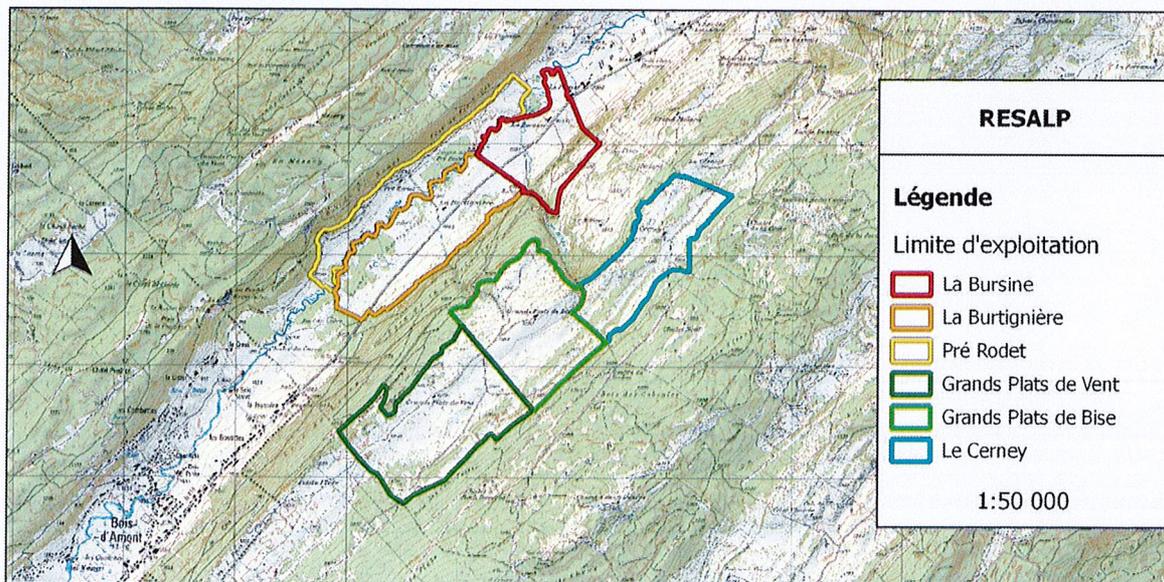
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Introduction**

1. Suite au déficit de pluviométrie et aux fortes irrégularités constatée ces dernières années, et afin de pérenniser le maintien des alpages et la fabrication du Gruyère d'alpage AOP, les communes du Chenit, de Morges et de Bursins se sont réunies et ont décidé de lancer un projet commun.
2. Le projet concerne l'adduction en eau potable et en électricité de six chalets fabriquant du Gruyère d'alpage AOP. Le projet se situe entre les villages du Brassus et de Bois-d'Amont (F), le long de l'Orbe et sur le premier plateau des Grands Plats. Il apporte une solution aux problèmes d'approvisionnement en eau rencontrés lors de la dernière décennie qui fut la plus chaude depuis le début des mesures de Météo Suisse. Il répond à la volonté de sécuriser une branche de production à haute valeur ajoutée. Au total 113 tonnes de fromage sont produites et près de 520 vaches laitières sont estivées chaque année dans les six alpages.
3. Un rapport technique a été élaboré et il présente la situation actuelle, évalue les besoins à venir et détermine des solutions d'amélioration. Il dresse l'inventaire des structures de collecte d'eau et évalue les besoins complets des alpages. Ces informations ont été réunies à partir de données existantes et d'entretiens avec les exploitants en 2019 et 2020. Le bilan des apports et de la consommation d'eau révèle des déficits qui sont les plus importants dans la zone karstique du premier plateau. Dans le cas d'une sécheresse sévère, environ 2'200 m<sup>3</sup> d'eau pourraient manquer par saison pour couvrir les besoins des six alpages. Afin

de garantir des conditions hygiéniques irréprochables lors de la fabrication du fromage, il est prévu d’approvisionner les six chalets en eau potable. Une partie des besoins des troupeaux et une réserve sont également prises en compte, portant à un maximum de 5'600 m<sup>3</sup> par saison et de 100 m<sup>3</sup> par jour la fourniture en eau prévue.

4. Pour atteindre cet objectif, la construction d’une conduite en extension du réseau de l’Association intercommunale « ValRégEaux » pour la gestion de l’eau est planifiée. Les trois alpages du bord de l’Orbe seraient alimentés par gravité. Une station de pompage permettrait de monter l’eau dans les trois chalets du haut. Les bases légales de protection des marais seraient respectées. De même, le prélèvement d’eau dans le ruisseau du Brassus serait conforme aux prescriptions de la LEaux. Les besoins d’amélioration des structures existantes complètent ce projet et donnent une vision plus exhaustive pour la planification régionale.



Situation générale des secteurs du projet et des alpages

Données	Bords de l'Orbe			Premier plateau		
	Bursine	Burtignière	Pré Rodet	Grands-Plats de Vent	Grands-Plats de Bise	Cerney
Altitude du chalet (m)	1 030	1 050	1 040	1 279	1 269	1 283
Coordonnées du chalet	503'790 158'220	502'857 157'415	502'467 157'668	502'782 155'719	503'696 156'451	504'840 157'193
Commune territoriale	Le Chenit	Le Chenit	Le Chenit	Le Chenit	Le Chenit	Le Chenit
Commune propriétaire	Bursins	Morges	Morges	Le Chenit	Le Chenit	Bursins
N° de parcelle	3012-15	3010-3011	3 009	2 877	2 877	2 871
N° d'estivage	E8720790	E58720810	E58720800	E58720910	E58720830	E58720840
Inspecteur des forêts	F. Drollinger	M.A. Silva	M.A. Silva	J.M. Keller	J.M. Keller	F. Drollinger
Garde forestier	D. Pidoux	J.M Duruz	J.M Duruz	R. Meylan	R. Meylan	D. Pidoux
Municipal	P. Parmelin	P. Deriaz	P. Deriaz	B. Meylan	B. Meylan	P. Parmelin
Exploitant	O. Humbert	C.&M. Viande	P. Fuchs	Magnin-Golay	Berney- Pittet	D. Meylan

### Liste des alpages concernés par le projet et données techniques

A ce stade des études la planification de principe retenue est la suivante :

	1-9/2022	10-12 /2022	1-3 /2023	4-9 /2023
Projet d'ouvrage	Réalisé			
Mise en soumission des travaux	Réalisée			
Administratif préavis communaux et mise à l'enquête		A faire		
Administratif et autorisations cantonales et fédérales		A faire	A faire	
Réalisation des travaux				A faire

### Planification de principe

La mise en soumission des travaux a été faite dans les règles des marchés publics, les travaux de gros œuvre ont été publiés sur SIMAP.

## Description du projet

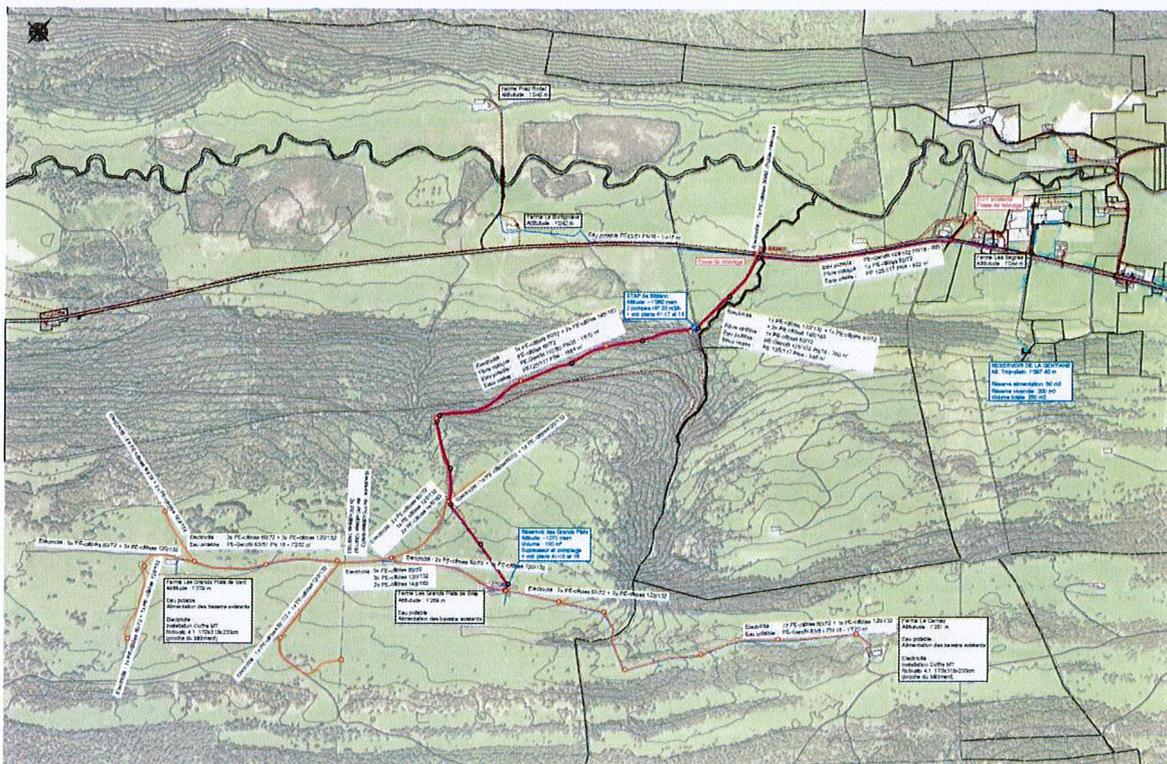
Le projet prévoit un raccordement sur le réseau d'eau potable dans le secteur du Bas du Chenit qui alimentera par gravité les alpages inférieurs.

Une station de pompage est prévue dans le secteur du Biblanc pour alimenter un réservoir de 100 m<sup>3</sup> qui sera situé aux Grands Plats de Bise.

Dans le local technique de ce nouveau réservoir, un surpresseur sera installé pour distribuer l'eau aux trois alpages du réseau supérieur.

Les chalets du Cerney et des Grands Plats du Vent seront alimentés en électricité et des stations MT/BT sont prévues à chaque raccordement. La fibre optique sera elle aussi posée dans l'ensemble des secteurs

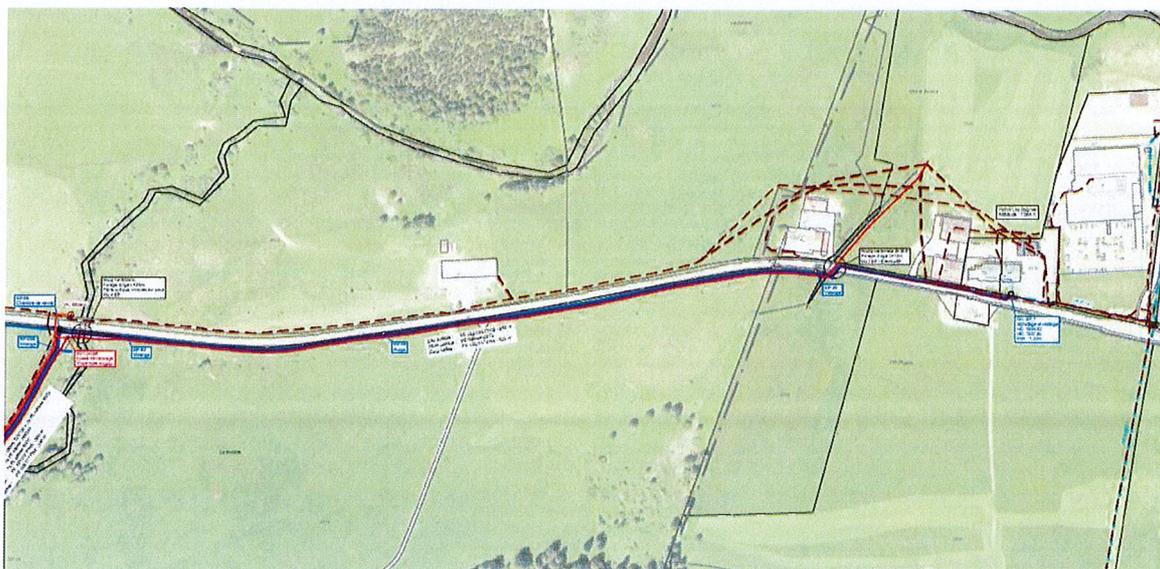
Le pont qui relie Praz-Rodet sera réfectionné ainsi que la chaussée, la conduite d'eau sera intégrée dans ce tronçon. Dans un premier temps, il sera pris en charge par la commune de Morges, puis refacturé sur le montant restant après déduction des subventions selon une convention d'entretien signée entre l'Etat de Vaud (40%), Morges (40%) et Le Chenit (20%).



Vue générale du projet

Le projet est décomposé en secteurs distincts du fait de son importance, de sa spécificité et de sa longueur.

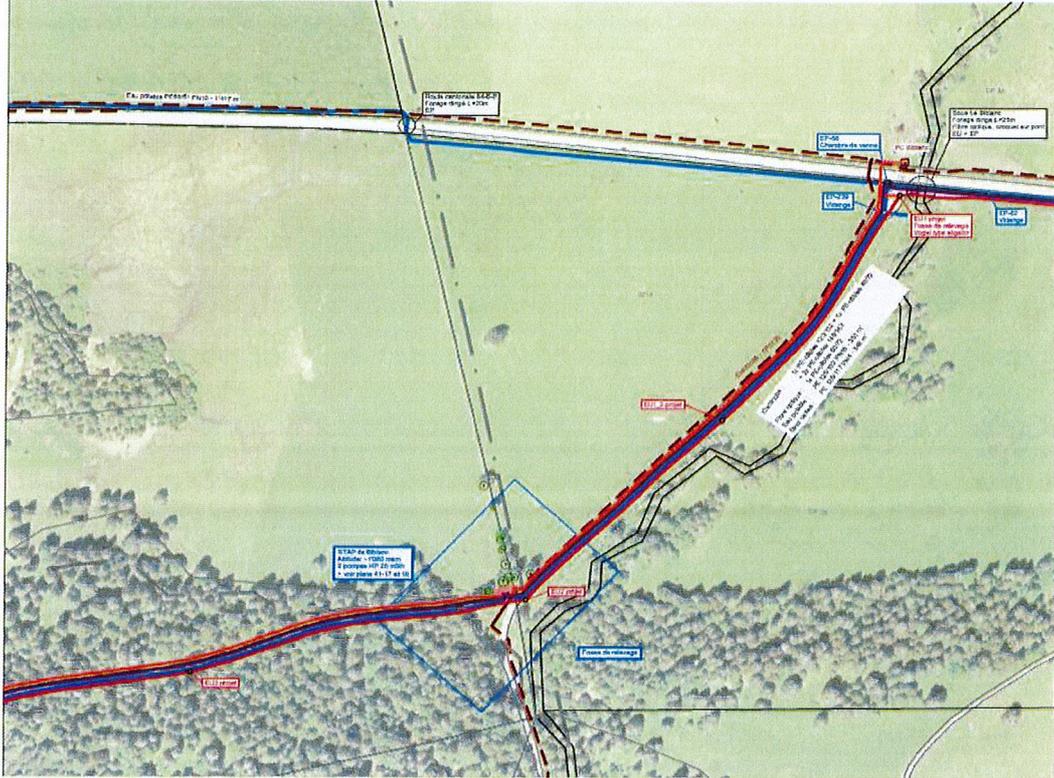
Pour une plus grande clarté, les secteurs sont représentés sur les cartes ci-dessous :



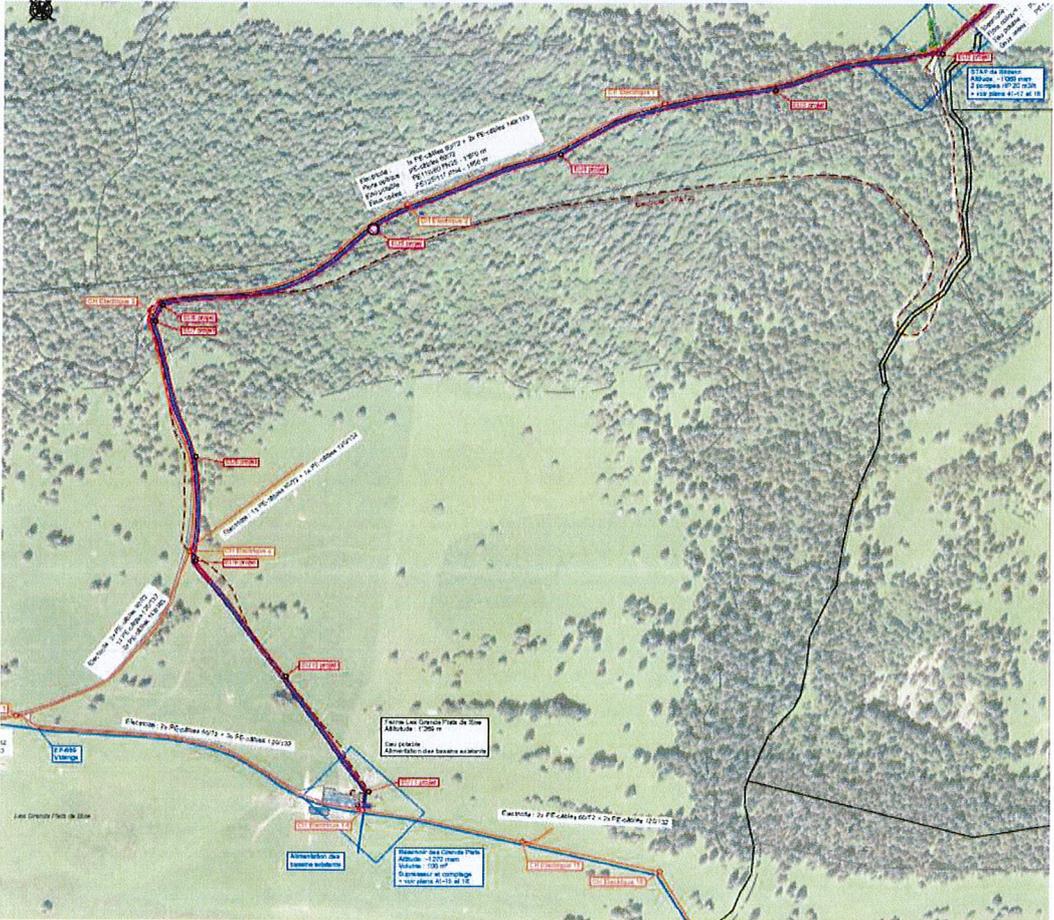
**Vue secteur 1 Bas-du-Chenit - Le Biblanc**



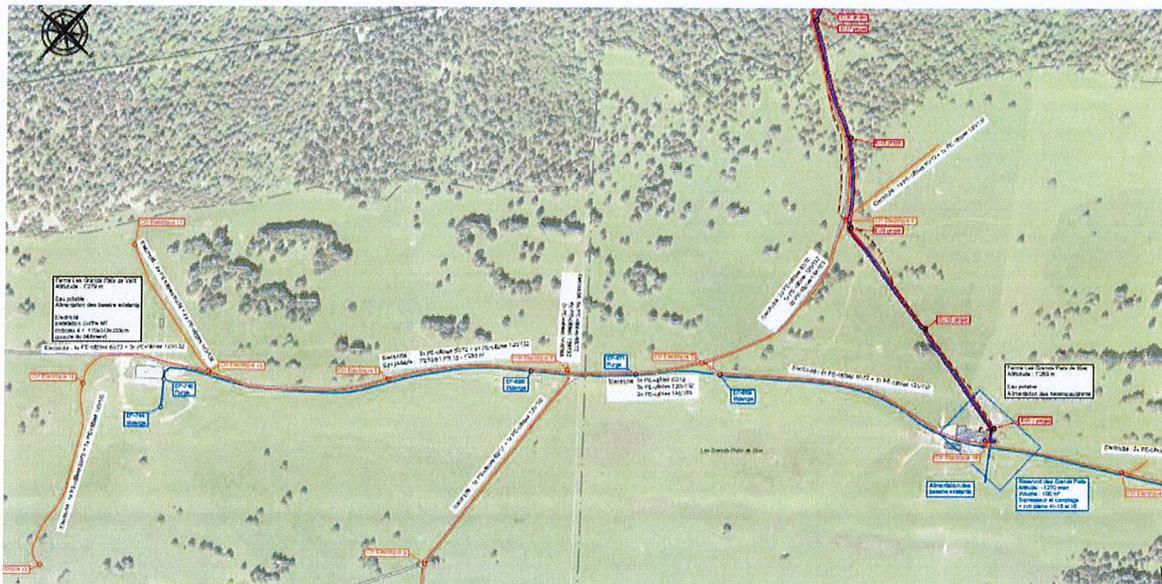
**Vue secteur 2 Le Biblanc - Praz -Rodet**



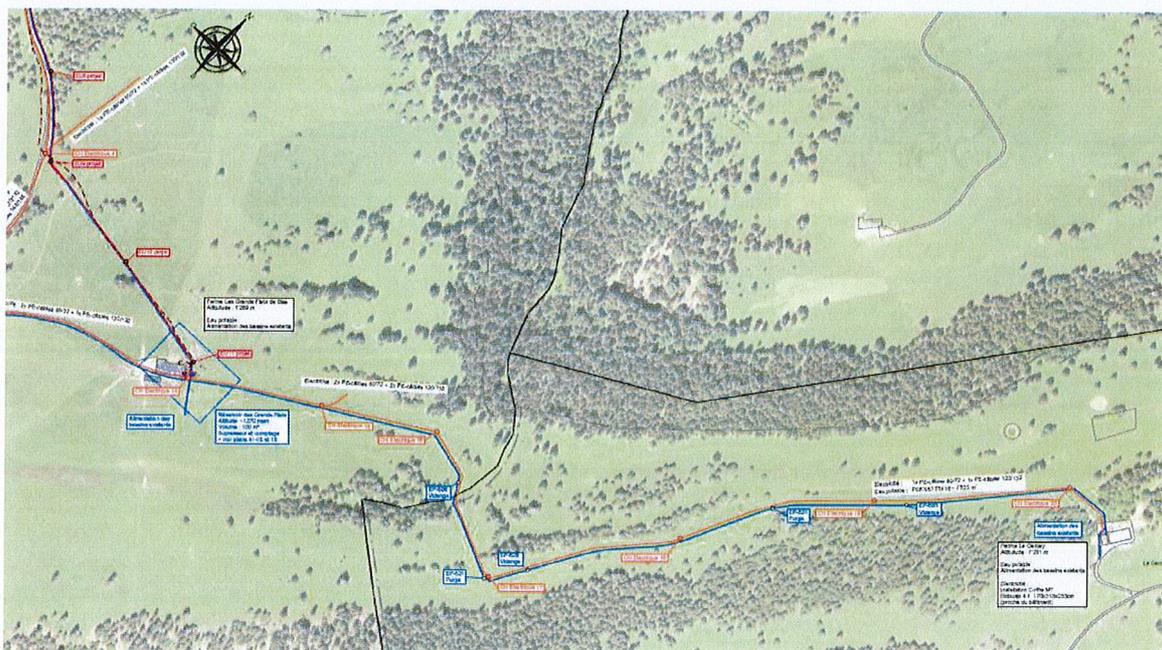
**Vue secteur 3 Le Biblanc – Nouvelle STAP**



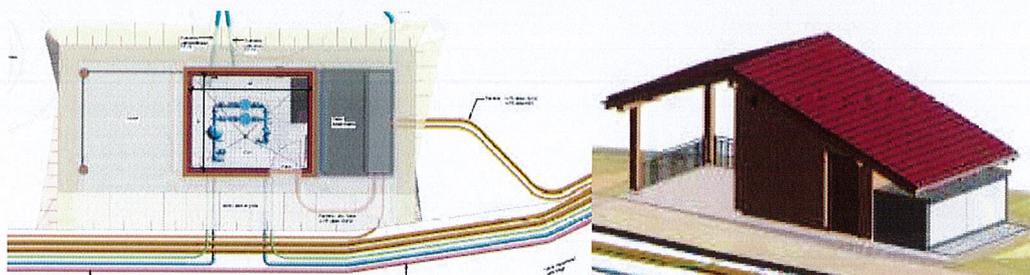
**Vue secteur 4 Nouvelle STAP – Grands Plats de Bise**



**Vue secteur 5 Grands Plats de Bise - Grands Plats du Vent**



**Vue secteur 6 Grands Plats de Bise - Le Cerney**

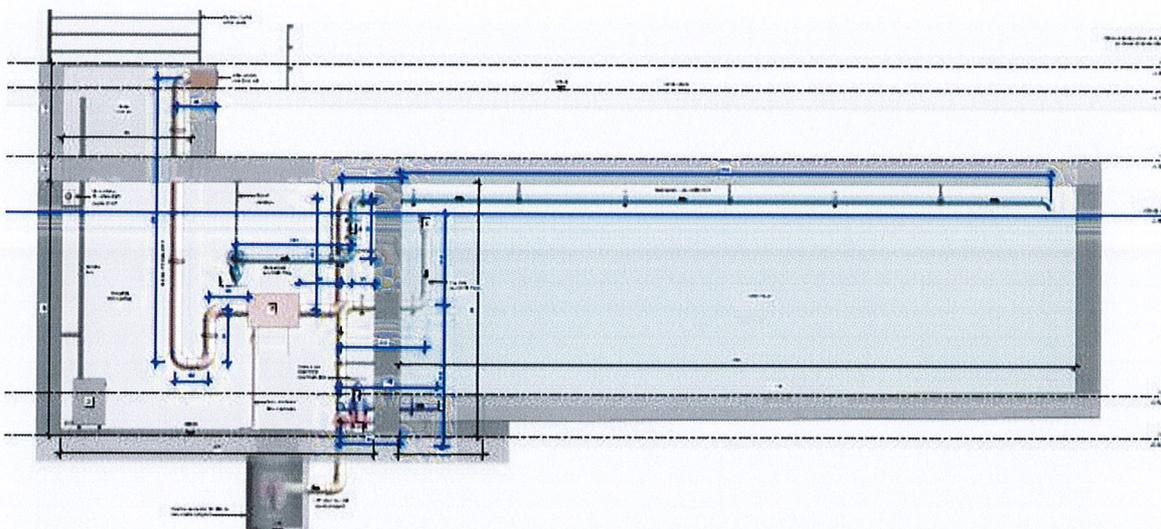


**Vue Nouvelle STAP du Biblanc**

La nouvelle STAP du Biblanc sera réalisée sur l'emplacement du couvert forestier existant. Elle abritera une station MT/BT ainsi que tout le matériel technique lié au pompage vers le réservoir des Grands Plats.

Le bâtiment sera habillé de bois indigène traité contre les intempéries.

Le couvert sera mis à disposition des passants comme c'est le cas actuellement.



Vue Nouveau réservoir de 100 m<sup>3</sup> des Grands Plats de Bise

Le nouveau réservoir des Grands Plats de Bise sera complètement enterré. La cuve unique de 100 m<sup>3</sup> sera accessible au moyen d'une porte pression, l'air sera filtré pour éviter une pollution par des insectes ou autre produits indésirables.

Un surpresseur intégré au local technique distribuera l'eau aux divers alpages, la capacité de pompage est de 2x200L/min à 6 bars. Le comptage de l'eau distribuée sera situé dans cet ouvrage.

Une fibre optique assurera la liaison technique avec la STAP du Biblanc.

L'accès à l'ouvrage se fera par un couvercle inox au moyen d'une échelle normalisée.

### Exploitation future

Le tracé entre le bas du Chenit et la STAP du Biblanc sera construit en mode « hors gel » et sera alimenté en eau toute l'année.

Le secteur depuis le Biblanc jusqu'à Praz-Rodet sera construit « non hors gel » et il pourra être vidangé durant la période hivernale.

Depuis la station de pompage du Biblanc, le secteur sera « non hors gel » et la vidange pourra se faire dans la STAP.

Le réservoir des Grands-Plats de 100 m<sup>3</sup> pourra être vidangé en hiver.

Ce réseau sera repris pour CHF 1.- par ValRégieEaux qui assurera la maintenance, l'exploitation et la facturation de l'eau distribuée.

## Coûts

L'étude lancée en 2019 a permis d'affiner le projet et de réaliser la mise en soumission des travaux. Les soumissions principales sont rentrées mi-octobre 2022.

Les montants du devis ci-dessous sont donc les prix actuels 2022 des entreprises en TTC. Les montants ont été regroupés par catégories et par ouvrages principaux.

Le taux de TVA appliqué est de 7,7%.

En fonction de la situation économique future, il se peut qu'une adaptation financière soit nécessaire :

Montants du devis HT	
Génie civil et réseaux	1'084'426.00 CHF
STAP du Biblanc	410'400.00 CHF
Réservoir « Grands Plats de Bise »	383'600.00 CHF
Alimentation en électricité MT/BT	462'000 CHF
Réfection du pont de Praz Rodet	275'875.00 CHF
Divers et imprévus sur travaux 10% inclus servitudes et actes notariés	215'430.00 CHF
<b>Total des Travaux</b>	<b>2'831'731.00 CHF</b>
Honoraires ingénieurs	190'000 CHF
Honoraires géomètre et relevé de terrains	58'000 CHF
<b>Total honoraires et frais divers annexes</b>	<b>248'000 CHF</b>
<b>Total des travaux et frais annexes HT</b>	<b>3'079'731.00 CHF</b>
TVA 7,7%	237'139.30 CHF
<b>TOTAL DU PROJET TTC</b>	<b>3'316'870.30 CHF</b>

Au vu de l'importance de ce projet RESALP pour les milieux agricoles, cette réalisation est soutenue financièrement par la DGAV et l'OFAG. Le dossier a été mis sur pied avec leur soutien.

Les taux de subvention doivent être encore validés par les autorités et les instances compétentes. Sous réserve d'acceptation du dossier, les taux de subvention sont de 40% pour le canton de Vaud et de 33% pour la Confédération.

Une clé de répartition a été élaborée entre les communes du Chenit, de Bursins et de Morges qui sont partenaires et concernées par le projet RESALP.

Cette répartition a été faite en fonction des alpages concernés, les éléments principaux de cette répartition sont :

## Financement et répartition par commune

	Total CHF Brut HT	Le Chenit	Bursins	Morges
<b>Génie civil et réseaux</b>				
Bas-du Chenit - Le Biblanc Lg 860m	170 484,00 CHF	1/3	1/3	1/3
Le Biblanc - Praz-Rodet Lg 1470m	171 210,00 CHF			1/1
Le Biblanc - Stap du Biblanc Lg 350m	38 640,00 CHF	1/2	1/2	
Stap du Biblanc - Les Grands Plats de Bise Lg 1700m	283 900,00 CHF	2/3	1/3	
Les Grands Plats de Bise - Les Grands Plats du Vent Lg 1250m	199 952,00 CHF	1/1		
Les Grands Plats de Bise - Le Cerney Lg 1540m	220 240,00 CHF		1/1	
<b>STAP du Biblanc</b>	342 000,00 CHF	2/3	1/3	
<b>STAP du Biblanc // Armoire de puissance et fibre optique</b>	68 400,00 CHF	60%	30%	10%
Réservoir "Les Grands Plats de Bise"	340 600,00 CHF	2/3	1/3	
Réservoir "Les Grands Plats de Bise" // Armoire de puissance	43 000,00 CHF	2/3	1/3	
Alimentation en électricité MT/BT // Les Grands Plats du Vent	238 000,00 CHF	1/1		
Alimentation en électricité MT/BT // Le Cerney	221 000,00 CHF		1/1	
Travaux pour mise en place station transformatrice	3 000,00 CHF	1/2	1/2	
Réfection du pont de Praz-Rodet	275 875,00 CHF			1/1
Divers et imprévus 10% inclus servitudes et actes notariés	215 430,00 CHF	Réparti selon les coûts des tronçons concernés	Réparti selon les coûts des tronçons concernés	Réparti selon les coûts des tronçons concernés
Honoraires ingénieurs selon SIA 103	190 000,00 CHF	Réparti selon les coûts des tronçons concernés	Réparti selon les coûts des tronçons concernés	Réparti selon les coûts des tronçons concernés
Honoraires géomètre et relevé de terrains	58 000,00 CHF	Réparti selon les coûts des tronçons concernés	Réparti selon les coûts des tronçons concernés	Réparti selon les coûts des tronçons concernés
<b>Total HT et répartition brute par commune</b>	3 079 731,00 CHF	1 437 100,70 CHF	1 014 072,05 CHF	628 558,25 CHF
<b>Total inclus TVA 7.7%</b>	3 316 870,30 CHF	1 547 757,45 CHF	1 092 155,60 CHF	676 957,25 CHF

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 13/2022,

Oùï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. Autorise la Municipalité à réaliser, conjointement avec les Communes de Morges et Bursins, les travaux d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyère d'Alpage AOP, sous réserve de l'approbation des subventions cantonales et fédérales ;
2. Alloue dans ce but un crédit de CHF 1'547'757.45 (montant de la part imputée à la commune du Chenit), les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction de ce montant ;
3. Décide de porter cette dépense, à l'actif du bilan - investissements du patrimoine administratif - compte 9141.46 'Projet « Résalp » ;
4. D'amortir, sur une durée de 20 ans, cet investissement par le compte de fonctionnement - Alpages - 328.3315 'Amortissement projet «RESALP » ;
5. Autorise la Municipalité à financer cet investissement par les liquidités courantes et, si nécessaire, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement 2021-2026 fixé à CHF 40'000'000. — .

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



Olivier BAUDAT

Philippe RUPP

Délégués municipaux : - M. Bertrand Meylan  
- M. Stives Morand

Autres délégués : Bureau RWB et Bureau d'étude Montanum